

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Numéro d'ordre du marché : **CONS 17-174854**

Objet du marché

**Acquisition d'un presse-mottes**

Service gestionnaire :

*Secrétariat Général de l'EPLEFPA de Marmilhat*

Date limite de remise des offres :

**Le mercredi 14 février 2018 à 12h00**

## **ARTICLE.1 : OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne l'acquisition d'un presse-mottes, au sein de l'exploitation horticole de l'EPLFPA de Marmilhat, sur l'emplacement de la nouvelle serre, entre le gymnase dit « du Suquet » et les serres en verre déjà existantes.

## **ARTICLE.2 : CONDITIONS DE LA MISE EN CONCURRENCE**

### **2.1 Étendue et mode de consultation**

Le présent appel d'offres est un marché public à prestation adaptée Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

### **2.2 Décomposition en tranches et lots**

Les travaux visés à l'article 1 font l'objet d'un lot unique.

### **2.3 Durée du marché**

Le marché est notifié au titulaire par l'EPLFPA de Marmilhat. La durée du marché est de 3 mois maximum après signature de l'acte d'engagement.

### **2.4 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

### **2.6 Reconduction du marché**

Sans objet

### **2.7 Variantes**

Les variantes sont autorisées

### **2.8 Options**

Sans objet

### **2.9 Références requises**

Le candidat devra fournir des références se rapportant à des prestations analogues exécutées au cours des 3 dernières années.

### **2.10 Sous-traitance**

Sans objet

### **2.11 Co-traitance**

Sans objet

## **ARTICLE.3 : RETRAIT ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

### **3.1 Retrait du DCE dématérialisé**

Un dossier de consultation sous forme électronique (fichiers PDF) est téléchargeable depuis le site de l'EPLFPA de Marmilhat ( [www.marmilhat.educagri.fr](http://www.marmilhat.educagri.fr) ) rubrique « les appels d'offre de l'EPL ».

### **3.2 Retrait du DCE sous format papier ou sur support physique électronique**

Un dossier de consultation sous forme électronique (fichiers pdf) sera remis gratuitement à chaque candidat. Ce dossier est disponible auprès du chargé des marchés publics du Lycée Louis Pasteur de Marmilhat 63370 Lempdes

Tél : 04 73 83 72 50 / [lionel.blottiere@educagri.fr](mailto:lionel.blottiere@educagri.fr)

### **3.3 Contenu du DCE**

- 1) un règlement de la consultation
- 2) un cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 3) un cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- 4) un acte d'engagement

### **ARTICLE.4 : PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en français.

Elles devront indiquer le mode de transport utilisé ainsi que la durée de la formation / information sur le matériel. La durée de garantie devra être précisée ainsi que les délais d'intervention et de mise à disposition des pièces de remplacement en cas de panne.

Les offres devront donner le détail financier arrondi à deux chiffres après la virgule en HT et TTC des travaux, équipements, formation et livraisons

### **ARTICLE.5 : EXAMEN ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Critères de sélection de la candidature :

Les moyens techniques et logistiques et capacités financières du candidat à réaliser les prestations

Qualité des références se rapportant à l'objet du marché

Après avoir enregistré les renseignements relatifs aux candidatures et conformément à l'article 52 du CMP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats de produire des pièces manquantes ou de compléter celles présentées initialement dans un délai maximum de quatre jours à compter de réception de la demande.

## **ARTICLE.6 : JUGEMENT DES OFFRES**

### **6.1 Critères d'attribution**

Les offres seront classées sur la base des critères d'attribution suivants ;

- Qualité technique de la prestation (pondération 50%)
- Prix (pondération 45%)
- Qualité environnementale et sociale de l'offre (pondération 5%)

Critère jugé	Sur le fondement de...
Prix	Décomposition financière du matériel et des travaux
Qualité technique de la proposition	Mémoire technique respect des normes
Qualité environnementale et sociale de l'offre	Mémoire technique Fiches techniques, engagement de conformité au critère de développement durable ou justificatif de la certification NF environnement

### **6.2 Échantillons**

Néant

## **ARTICLE 7 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ**

Il est fixé aux articles 110 à 131 du code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 : MONNAIE DE RÉFÉRENCE**

L'Euro est l'unité monétaire de compte et l'unité monétaire de paiement.

## **ARTICLE.9 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du code des marchés publics, les candidatures et les offres peuvent être communiquées à la personne publique soit sous forme papier soit par voie électronique.

### **9.1 Remise des offres sous format papier**

Adresse de transmission ou de dépôt

Les offres sont transmises exclusivement,

EPLEFPA de Marmilhat / MAPA Acquisition presse-mottes  
À l'attention du chargé des marchés publics  
Lycée Louis Pasteur  
BP116  
63370 LEMPDES

Les offres devront être remis avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement ou, s'il est envoyé par la poste, être parvenu avant cette même date. Tout dossier qui serait remis ou dont la réception interviendrait après les date et heure limites ne seront pas retenu.

### **9.2 Remise des offres par voie électronique**

Les fichiers contenant les candidatures et les offres seront transmis à la personne publique par le biais de la messagerie électronique à l'adresse suivante : [lionel.blottiere@educagri.fr](mailto:lionel.blottiere@educagri.fr)

#### Prérequis technique pour déposer une offre

Sans objet

#### Présentation et contenu des offres

La transmission électronique se fera par l'envoi d'un seul dossier. La taille du dossier ne devra pas dépasser 10 Mo. L'arborescence des fichiers contenus dans le dossier ne pourra excéder 8 niveaux de répertoires.

#### Nommage des fichiers

Les fichiers seront nommés de la façon suivante : numéro d'ordre du marché et nom de l'entreprise.

Format des pièces du marché : les formats de fichiers transmis devront respecter les formats suivants :

- PDF

Les fichiers pourront être zippés.

#### Signature électronique

Sans objet

#### Traitement des fichiers contenant un programme informatique malveillant

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2009, les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur fait l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est alors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

### **ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

- pour le domaine administratif, le chargé des marchés publics de l'EPLEFPA de Marmilhat.

Tél : 04 73 83 72 50 / [lionel.blottiere@educagri.fr](mailto:lionel.blottiere@educagri.fr)

- pour le domaine technique, le directeur de l'exploitation horticole de l'EPLEFPA de Marmilhat.

Tél : 04 73 83 72 82 / 06 83 81 62 29 Fax : 04 73 92 62 39 / [lech.zlobecki@educagri.fr](mailto:lech.zlobecki@educagri.fr)

## ARTICLE 11 : PIÈCES EXIGÉES ULTÉRIEUREMENT DU CANDIDAT RETENU

Le candidat retenu devra fournir les pièces dans un délai maximum de quatre jours à compter de la demande qui lui en sera faite par le pouvoir adjudicateur. A défaut de satisfaire à cette obligation dans le délai imparti, l'offre correspondante serait définitivement exclue, sans possibilité de régularisation.

Pour les candidats établis en France

◆ Lorsque l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance publicitaire à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

◆ Une attestation relative aux assurances

◆ Un RIB

Pour les candidats établis dans un autre pays que la France

Le candidat doit fournir, pour prouver qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les états où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme qualifié du pays.

